

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2024

20h00, Salle polyvalente, collège du Fey, Moudon

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

M. Détraz Jean-François	Délégué du Conseil de Bussy
M. Rosa Christophe	Délégué suppléant du Conseil de Bussy
M. Crausaz Cédric	Délégué du Conseil d'Hermenches
M. Sudan David	Délégué du Conseil de Lucens
M. Spycher Bernard	Délégué suppléant du Conseil de Lucens
M. Demierre Serge	Délégué de la Municipalité de Moudon
Mme Egli-Anthonioz Nicole	Déléguée du Conseil de Moudon
Mme Ehrler Anita	Déléguée du Conseil de Moudon
Mme Gigon Kim	Déléguée de la Municipalité de Rossenges

Non excusés :

M. Ismajli Selman	Délégué suppléant du Conseil de Moudon
M. Stürner Felix	Délégué suppléant de la Municipalité de Moudon

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel. 29 membres sont présents et 11 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Voici l'ordre du jour accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 21 septembre 2023
2. Courriers
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Election d'un membre de la Commission de gestion
6. Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion
7. Election d'un membre suppléant scrutateur
8. Communications du Comité de Direction
9. Préavis 01-2024 – Modification des statuts et augmentation du plafond d'endettement
10. Préavis 02-2024 – Révision du règlement du personnel de l'AISMLE
11. Préavis 03-2024 – Règlement sur les transports scolaires
12. Préavis 04-2024 – Crédit d'investissement de CHF 636'000.00 pour la construction d'un pavillon modulaire à Moudon
13. Préavis 05-2024 – Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour le remplacement des rideaux obscurcissants (voilages) du collège de l'Ancienne Ochette à Moudon
14. Communications du Conseil d'Etablissement
15. Divers et propositions individuelles
16. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 21 septembre 2023

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est **accepté** à l'unanimité.

2. Courriers

Le Président :

- Donne lecture du courrier reçu du personnel éducatif et des intendants des UAPE ainsi que la réponse de l'AISMLE. Ledit courrier des UAPE était intentionnellement adressé également au président et à la secrétaire du conseil intercommunal.
- Informe de la démission de la Cogefin de M. Diego Falk, délégué de la Municipalité de Curtilles et de la démission du Conseil intercommunal de Mme Béatrice Bula, déléguée de la commune de Curtilles.

M. Diego Falk, délégué de la commune de Curtilles réagit sur le courrier des UAPE et indique au Codir que les conditions de travail sur le canton de Fribourg sont plus favorables que le barème vaudois. M. Vincent Bessard informe que le Codir en est conscient.

3. Assermentations

Monsieur le Président assermente 2 délégués :

- Mme Jenny Barbara
- M. Pichonnat David

4. Communications du Bureau

M. David Pichonnat de la commune de Lovatens devient membre du Conseil en remplacement de M. Valentin Gottraux démissionnaire.

M. Gregory Falk de la commune de Curtilles devient membre du Conseil en remplacement de Mme Béatrice Bula démissionnaire.

Mme Kim Gigon de la commune de Rossenges devient membre scrutatrice en remplacement de M. Valentin Gottraux.

5. Election d'un membre de la Commission de gestion

Mme Barbara Jenny, déléguée de la commune de Dompierre se propose.

Sans autre proposition elle est **élue** par acclamation.

6. Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion

Mme Laetitia Seitenfus, déléguée de la commune de Moudon se propose.

Sans autre proposition elle est **élue** par acclamation.

7. Election d'un membre suppléant scrutateur

M. Gregory Falk, délégué de la commune de Curtilles se propose.

Sans autre proposition il est **élu** par acclamation.

8. Communications du Comité de Direction

M. Vincent Bessard informe que la construction du collège à Lucens se déroule selon le programme dans les délais avec une rentrée scolaire en 2024 comme prévu.

9. Préavis 01-2024 – Modification des statuts et augmentation du plafond d'endettement

Rapporteur de la commission de gestion : M. Patrick Gavillet

Rapporteuse de la commission ad hoc : Mme Gabrielle Santos

Le Président appelle les rapporteurs pour la lecture des rapports.

Lecture du rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission ad hoc.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Lecture du rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté à l'unanimité**.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,

- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser le Comité de direction à augmenter le plafond d'endettement de l'AISMLE à CHF 34'000'000.00 (trente-quatre millions de francs),
2. de modifier l'article 13 des statuts de l'AISMLE en conséquence.

M. Diego Falk demande si l'amortissement extraordinaire est toujours d'actualité au vu de l'avancement des travaux de Lucens et de la procédure d'augmentation du plafond d'endettement. **M. Vincent Bessard** annonce y renoncer; l'amortissement extraordinaire était prévu au cas où l'augmentation du plafond d'endettement était refusée.

10. Préavis 02-2024 – Révision du règlement du personnel de l'AISMLE

Rapporteur de la commission de gestion : M. Patrick Gavillet en remplacement de M. Cédric Crausaz excusé

Rapporteuse de la commission ad hoc : Mme Gabrielle Santos

Le Président signale que le préavis est amendé et informe de la procédure pour les lectures des rapports et votes.

Lecture du rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission ad hoc.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Lecture du rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Lecture de l'amendement de Mme Sabrina Meriem, déléguée de la commune de Lucens, pour passer le congé de paternité de deux semaines à quatre semaines.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'amendement est mis au vote à main levée.

L'amendement est **accepté** par 18 oui, 7 non, 3 abstentions.

Le préavis avec les conclusions amendées est mis au vote à main levée.

Le préavis avec les conclusions amendées est **accepté** par 25 oui, 0 non, 3 abstentions.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- d'adopter le nouveau règlement du personnel 2024 amendé et ses annexes
- de passer le congé de paternité de deux semaines à quatre semaines
- de charger l'AISMLE de soumettre ledit règlement au Chef du Département de l'enseignement de la formation professionnelle pour approbation

11. Préavis 03-2024 – Règlement sur les transports scolaires

Le Président donne la parole à Mme Gabrielle Santos rapporteuse de la Commission ad hoc pour la lecture du rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** par 27 oui, 0 non, 1 abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- d'adopter le Règlement sur les transports scolaires des communes de l'AISMLE
- de charger l'AISMLE de soumettre ledit règlement au Chef du Département de l'enseignement de la formation professionnelle pour approbation

12. Préavis 04-2024 – Crédit d'investissement de CHF 636'000.00 pour la construction d'un pavillon modulaire à Moudon

Rapporteur de la commission de gestion : M. Patrick Gavillet en remplacement de M. Serge Demierre excusé.

Rapporteur de la commission ad hoc : M. Luc Magnenat

Le Président signale que le préavis est amendé et informe de la procédure pour les lectures des rapports et votes.

Lecture du rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission ad hoc.

Mme Gabrielle Santos, déléguée de la commune de Prévonnoloup s'interroge en lien avec la situation démographique et la nécessité de prévoir des classes supplémentaires dans des portakabins et demande au Codir comment éviter que cette situation se répète.

M. Roger Muller, Codir répond être tributaire des constructions en vue mais sans en connaître le genre de population qui s'y établira, à savoir le nombre d'enfants scolarisés. Il faut aussi tenir compte des volées qui partent et libèrent ainsi de la place. Le Codir travaille avec les promoteurs ainsi qu'avec une personne qui fait une étude régulière. Il faut souvent agir dans l'urgence et rester attentifs à ne pas surdimensionner. Les Portakabins sont tout à fait dans les normes.

M. André Zimmermann, délégué de la commune de Moudon, demande si les anciens bâtiments du Montillier pourraient être utilisés ou est-ce qu'ils ne seraient plus aux normes ou déjà occupés. **M. Roger Muller** informe que ces bâtiments sont déjà occupés et qu'il y aurait eu un problème de transports, le départ se faisant depuis le collège de l'Ochette et pour de jeunes enfants.

M. Zimmermann relève que l'emplacement de ces portakabins est prévu à côté du collège de l'Ochette sur une surface de dégagement pour les pauses des enfants et interroge si les exigences légales sont respectées ? **M. Roger Muller** confirme que les normes sont respectées.

Mme Francine Pichonnat, déléguée de la commune de Moudon évoque les locaux à la Grenette. **M. Roger Muller** indique qu'il n'y a pas de places, le bâtiment est déjà occupé par des salles de couture, l'école de musique. Il y a là aussi un problème de transports et certaines classes ne sont plus aux normes.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Lecture du rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission de gestion

M. André Zimmermann constate que les nouveaux containers (CHF 160'000.00) ne coûtent pas beaucoup plus chers que les anciens (CHF 200'000.00). Les 2 variantes ont un coût plus ou moins similaire avant d'ajouter les frais de location en plus dans la variante A.

Il fait remarquer que les anciens containers pourraient être vendus. Dans ce cas, la variante B retenue dans le préavis coûterait CH 200'000.00 de plus que la variante A, (montant qui correspondrait à 4 ans de location).

M. Patrick Gavillet précise que sur les 32 containers au total, 12 vont être achetés et plus de la moitié (20) nous appartiennent. Ils seront déménagés de Lucens à Moudon pour lesquels il y aura des frais de déplacement mais ils sont déjà amortis en partie.

M. Roger Muller indique que ces containers ont une valeur, qu'ils continuent d'être amortis et que rien n'empêche qu'ils soient vendus un jour s'ils ne sont plus utiles.

M. Zimmermann ajoute que si ces containers étaient vendus, un tiers des transformations prévues dans la variante A serait couvert. **M. Gavillet** précise que si des transformations sont effectuées dans un bâtiment qui ne nous appartient pas, lorsque l'on quitte les lieux, les locaux doivent être remis en l'état ce qui engendre des coûts parfois conséquents.

M. Muller informe que sur les 4 classes de la variante A, 2 classes ne sont pas aux normes et peuvent uniquement être utilisées en tant que classes de dégagement.

M. Diego Falk questionne si la variante A pourrait perdurer dans le temps.

M. Muller informe que non. D'une part, 2 classes ne sont pas aux normes, d'autre part le bâtiment ne nous appartient pas, nous ne sommes pas l'abri de ne plus pouvoir disposer de ces locaux.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'amendement est mis au vote à main levée.

L'amendement est **accepté** à l'unanimité.

Le préavis avec les conclusions amendées est mis au vote à main levée.

Le préavis avec les conclusions amendées est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

I. Amendement

- d'amender la dernière conclusion du rapport portant sur l'amortissement en ce sens que cette conclusion doit être supprimée.

II. Conclusions définitives

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir et installer un bâtiment modulaire dans l'enceinte du site scolaire de l'Ochette à Moudon,
- d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 636'000.00 TTC**,
- d'autoriser le Comité de direction, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense globale de **CHF 636'000.00 TTC** aux meilleures conditions du moment et dans le respect des limites du plafond d'endettement.

13. Préavis 05-2024 – Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour le remplacement des rideaux obscurcissants (voilage) du collège de l'Ancienne Ochette à Moudon

Rapporteur de la commission de gestion : M. Patrick Gavillet

Rapporteur de la commission ad hoc : M. Luc Magnenat

Le Président signale que le préavis est amendé et informe de la procédure pour les lectures des rapports et votes.

Lecture du rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission ad hoc.

M. Zimmermann évoque que lors du conseil communal de Moudon, une demande a été faite pour changer les stores de ces mêmes fenêtres. Dans ce cas pourquoi remplacer les vieux voilages, les stores ne sont-ils pas suffisants pour obscurcir ?

M. Muller répond qu'il ne s'agit pas des mêmes fenêtres, ce n'est pas le même collègue.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Lecture du rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'amendement est mis au vote à main levée.

L'amendement est **accepté** à l'unanimité.

Le préavis avec les conclusions amendées est mis au vote à main levée.

Le préavis avec les conclusions amendées est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

I. Amendement

- de supprimer la notion d'amortissement dans les conclusions du préavis

II. Conclusions définitives

- d'autoriser le Comité de direction à remplacer les rideaux de 14 classes au collège primaire de l'Ochette,
- d'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de **CHF 45'000.00 TTC**,
- d'autoriser le Comité de direction, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense globale de **CHF 45'000.00 TTC** aux meilleures conditions du moment et dans le respect des limites du plafond d'endettement.

14. Communications du Conseil d'Etablissement

Mme Christine Gonus, Présidente du CE évoque le point 9 du PV du Conseil intercommunal du 21 septembre 2023 concernant la sécurité des enfants aux arrêts de bus, sujet qu'elle avait proposé d'aborder lors d'un prochain Conseil d'Etablissement. Ce fut fait en date du 12 octobre 2023 et le PV de cette séance est publié dans l'intranet.

Un point de situation est donné concernant les ateliers pour la cybersécurité. Ces ateliers « Cyberfûtés » ont reçu un très bon retour des enseignants et des élèves. Ils figurent désormais au budget de l'AISMLE pour une pérennisation chaque année. Malheureusement le prestataire qui a effectué ces ateliers en 2023 n'est pas reconnu par le canton. A ce jour, il n'y a pas de prestataire identifié qui soit validé par le canton. Un nouveau point de la situation sera communiqué lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

Un retour sur la soirée des parents organisée par le quart parents du CE est donné. En plus des quatre membres du quart parents, seulement 4 personnes ont répondu présentes dont un membre du Codir. Au vu de ce faible taux de participation le CE est à la recherche de pistes afin d'encourager les parents à se manifester en plus grand nombre à ces soirées. Le CE demande au Codir s'il serait possible qu'un membre du Codir soit présent à chaque séance du CE et ainsi mettre cet élément en avant sur les flyers. La demande est confirmée par M. Bessard. Une autre idée a été soumise : mentionner une petite agape en fin de séance sur le flyer.

Mme Gabrielle Santos demande s'il y a un retour aux parents des discussions au sein du CE notamment en ce qui concerne la surveillance et la sécurité des enfants aux arrêts de bus. **Mme Gonus** indique que les PV du CE sont visibles sur l'intranet.

M. Sébastien Jung répond qu'en ce qui concerne la surveillance aux arrêts de bus un courrier d'information parviendra prochainement aux parents.

Mme Laetitia Seitenfus, membre du CE relève que le but de ces réunions n'est pas uniquement pour y régler des problèmes mais est également un lieu d'échanges entre parents.

15. Divers et propositions individuelles

Mme Meriem Sabrina, déléguée de la commune de Lucens demande à ce que les comptes soient communiqués plus vite aux communes. **M. Jean-Philippe Steck** répond que le bouclage est fait le plus rapidement possible. Les bouclages se font en cascade et l'AI SMLE est tributaire du bouclage de l'ARAJE.

Mme Christine Gonus relate un changement d'horaire de car postal en décembre 2023 et s'étonne de n'avoir reçu aucune information autre que le bouche à oreille.

M. Bessard n'a pas reçu l'information de ce changement. Il semblerait que cela soit une lacune.

M. Diego Falk informe que les communes reçoivent les horaires chaque année.

Mme Laetitia Seintenfus souhaite connaître le budget alloué aux équipes éducatives des UAPE. **M. Sébastien Jung** indique que les frais de formation pour les UAPE se montent pour 2024 à CHF 32'900 y compris pour la formation des cadres. Les montants varient en fonction des besoins des structures (CHF 8'500 en 2023).

Les étapes se font comme suit : les formations sont planifiées par les directrices qui les soumettent au GT RH pour validation.

16. Dates des prochaines séances

Le prochain Conseil intercommunal concernant les comptes est fixé au 23 mai 2024.

La date retenue pour les séances de commissions est le 7 mai 2024.

Le Conseil intercommunal concernant le budget 2025 est prévu le 26 septembre 2024.

Monsieur le Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 21h49.

Ainsi fait à Moudon, le 21 mars 2024



Georges-Alexandre Duc
Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire